



Ouagadougou, le 21 SEPT 2021

N° 000769 /MENAPLN/SG/ST-ESU

Le Secrétaire Général

A

- **Tout (e) Directeur (trice) Régional (e)**
- **Tout chef d'établissement**
- **Tout Directeur d'école**

Objet : *Inscription/réinscription des enfants
et des élèves déplacés internes*

La crise sécuritaire que connaît notre pays depuis 2015 continue d'impacter négativement le secteur de l'éducation. En effet, en fin d'année scolaire et à la date du 28 mai 2021, la situation des établissements fermés était de 2 244, affectant 304 564 élèves. A cela s'ajoute le nombre croissant de populations déplacées internes (PDI) au nombre de 1 423 378 au 31 août 2021 dont 53% sont en âge scolaire.

Aussi, voudrais-je vous rappeler l'obligation pour chaque acteur, à quelque niveau qu'il soit, de prendre les dispositions qui s'imposent pour l'inscription et la réinscription des enfants et élèves déplacés internes dans les établissements scolaires.

Par ailleurs, vous êtes invités à partager cette information avec la communauté éducative à travers les conseils de rentrée, les rencontres statutaires et extraordinaires tout au long de l'année scolaire.

J'attache du prix à la prise en compte diligente des termes de la présente.

Ampliation :
-MENAPLN : ATCR


Pr Kalifa TRAORE
Chevalier de l'Ordre national